

Arrêté no 198 du Conseil général

Séance no 79 du 8 février 2021

**Le Conseil général de la Commune municipale de Les Bois**

- vu le message no 75 du Conseil communal
- vu les dispositions de l'art. 27 du Règlement d'organisation
- sur proposition du Conseil communal

**Arrête :**

1. La motion de MM. V. Berger (PDC) et J. Epitoux (LL) intitulée « Demande d'une subvention communale pour l'aménagement d'une STEP au stade de la Fongière » est acceptée.
2. Cet arrêté est rendu public par affichage public du 10 février 2021 (art. 9 RO).
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 9 RO). La demande d'un dixième des électeurs de la commune doit être déposée au Secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication par affichage public mentionnée ci-dessus.

2336 Les Bois, le 10 février 2021

**Conseil général Les Bois**

Le président :

Le secrétaire :

P.-Y. Dubois

C. Gagnebin